



Centre d'Endoscopie et de Médecine Ambulatoire de Strasbourg

Objet : Traitement par FERINJECT

Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en nous adressant vos patients dans le cadre de l'administration d'un traitement par FERINJECT.

Nous vous prions de bien vouloir noter que le médecin adresseur est invité à **obtenir le consentement de ses patients avant l'envoi du dossier au Centre d'Endoscopie et de Médecine Ambulatoire**. Merci de bien noter que nous ne prenons pas en charge les patients mineurs ni les femmes enceintes.

La fiche de demande de perfusion de FERINJECT à utiliser par le médecin adresseur intègre ce consentement et vous trouverez ci-joint quelques copies de la dernière version du document. Une version électronique vous sera également transmise par courriel.

Nous vous rappelons que cette fiche devra être accompagnée de la copie du bilan biologique lors de **l'envoi du dossier de demande par courriel (secretariat@caeda.fr), par courrier postal ou par fax (03 88 75 15 21)**.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir remettre au patient la fiche d'information du produit, que vous trouverez également en pièce jointe et que nous vous transmettrons par voie électronique.

Ainsi les demandes complètes seront traitées dans les meilleurs délais et le patient convoqué par nos soins.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration dans le cadre de cette démarche et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir.

Nous vous prions de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Dr. Bastien DIRREMBERGER
Centre d'Endoscopie et de
Médecine Ambulatoire de Strasbourg

Dr. Irina TCHOUMAK
Centre d'Endoscopie et de
Médecine Ambulatoire de Strasbourg

Pièces jointes :

- Fiche de demande de perfusion de FERINJECT
- Fiche d'information FERINJECT



CENTRE D'ENDOSCOPIE ET DE MÉDECINE AMBULATOIRE

6, rue des Cigognes – 67000 STRASBOURG

Tél. 03.88.75.53.54 – fax 03.88.75.15.21 – mail : contact@caeda.fr

DEMANDE DE PERFUSION DE FERINJECT

Merci de bien vouloir :

- remplir la demande ci-dessous
- remettre au patient une copie de la fiche d'information ci-jointe
- faire signer le consentement au patient, sur la partie inférieure du document ci-dessous
- nous transmettre le document avec une copie des résultats du bilan biologique par messagerie électronique à secretariat@caeda.fr, par fax ou par courrier.

Nous prendrons contact avec le patient pour fixer le ou les rendez-vous en fonction de la dose nécessaire.
S'il s'agit d'une urgence, merci de contacter directement le secrétariat.

PATIENT	PRESCRIPTEUR
NOM d'usage :	
NOM de Naissance :	NOM – Prénom :
Prénom :	
Date de naissance :	Date :
Téléphone :	Téléphone :
Adresse mail :	Tampon et signature :

Contexte clinique :

Nécessité de réaliser un bilan endoscopique : ☐ Oui ☐ Non

Échec ou intolérance d'un traitement antérieur *per os* : ☐ Oui ☐ Non

Antécédents allergiques : ☐ Oui ☐ Non

Si antécédents allergiques, lesquels :

Grossesse en cours : ☐ Oui ☐ Non

Taux d'hémoglobine :

Taux de ferritine :

Poids :

CONSENTEMENT

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom + Prénom) :
donne mon consentement pour bénéficier de l'injection prévue dans les conditions qui m'ont été indiquées par mon médecin.

Fait à Strasbourg, le :

Signature :

PERSONNE DE CONFIANCE (nom + téléphone) :

Partie réservée au Centre d'endoscopie digestive ambulatoire

Réception du bilan biologique

☐

Signature médecin du Centre

Validation de la demande

☐

Fer pour injection intraveineuse (IV)

Le fer pour injection IV est utilisé pour traiter les carences en fer lorsque les préparations orales sont inefficaces ou ne peuvent pas être utilisées.

Le fer pour injection IV est susceptible d'entraîner des réactions allergiques et doit être administré par du personnel formé pour évaluer et prendre en charge ces réactions.

Chez certains patients, ces réactions allergiques peuvent devenir graves ou engager le pronostic vital (connues sous le nom de « réactions anaphylactiques ») et sont susceptibles d'entraîner des problèmes cardiaques et de tension artérielle et/ou peuvent entraîner un évanouissement ou une perte de conscience.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet secondaire, parlez-en à votre médecin ou au personnel infirmier. Ceci s'applique à tous les effets secondaires, même ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets secondaires directement via l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance, Site internet : www.ansm.sante.fr.

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Vous pouvez y contribuer en signalant tout effet indésirable que vous observez.

Informations importantes pour les patients sur les risques possibles de réactions allergiques graves avec le fer administré par voie IV

(médicament administré dans une veine par une aiguille)

Ces informations ont été préparées et vous sont fournies par les fabricants de préparations à base de fer pour injection IV en Europe.

Ce document contient des informations importantes pour votre santé, veuillez le lire attentivement et discuter de toutes les questions que vous pourriez avoir avec votre médecin.

Vous pouvez présenter un risque accru de réaction allergique si vous avez :

- des allergies connues, y compris des allergies médicamenteuses
- des antécédents d'asthme, d'eczéma ou d'autres allergies graves (par exemple à la poussière, au pollen, aux squames d'animaux domestiques) ou
- des affections immunitaires ou inflammatoires (par exemple, polyarthrite rhumatoïde, lupus érythémateux et autres)

Vous devez informer votre médecin avant qu'il vous prescrive ou qu'il vous

administre du fer par voie IV si vous avez l'une de ces allergies ou de ces affections. Votre médecin décidera si les bénéfices sont supérieurs aux risques dans votre cas.

Il ne faut pas vous prescrire ou vous administrer du fer par voie IV si :

- vous êtes allergique (hypersensible) au produit ou à l'un des autres ingrédients contenus dans ce médicament
- vous avez fait des réactions allergiques graves (hypersensibilité) à d'autres traitements à base de fer par voie IV dans le passé*
- vous présentez une surcharge en fer (une trop grande quantité de fer dans votre organisme) ou des troubles de l'utilisation du fer (notamment si vous êtes dépendant à l'alcool)
- votre anémie n'est pas due à une carence en fer

Vous devez informer votre médecin avant qu'il vous prescrive ou qu'il vous administre du fer par voie IV si vous

présentez l'une de ces allergies ou de ces affections.

***Il est important de savoir qu'une réaction peut quand même survenir même si vous n'avez jamais eu de problèmes avec du fer administré par voie IV dans le passé.**

Grossesse : le fer pour injection IV ne doit être utilisé pendant la grossesse qu'en cas de nécessité absolue. Si vous êtes enceinte ou pensez que vous pourriez l'être, il est important d'en discuter avec votre médecin.

Vous devez contacter immédiatement votre médecin ou le personnel infirmier si :

- vous présentez des signes ou des symptômes de réaction allergique pendant ou peu de temps après un traitement par du fer par voie IV.

Par exemple : urticaire ou éruption cutanée, démangeaisons, vertiges, étourdissements, gonflement des lèvres, de la langue, de la gorge ou du corps, difficultés respiratoires, essoufflement ou respiration sifflante.

- votre médecin vérifiera si vous présentez des signes et des symptômes de réaction allergique pendant au moins 30 minutes après chacune de vos administrations de fer par voie IV.